

89 INVESTISSEMENTS

SOCIÉTÉ CIVILE PARTICULIÈRE
AU CAPITAL DE 952,81 €
SIEGE SOCIAL : 28 RUE DU MARAIS
89240 LINDRY
382 514 610 RCS AUXERRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le dix-huit novembre,
A 18 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Jean-Marc LETOUZE préside la séance en qualité de gérant.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- Monsieur Jean-Marc LETOUZE propriétaire de 20 parts
- Monsieur Daniel LETOUZE propriétaire de 3 parts
- Madame Catherine LETOUZE, propriétaire de 2 parts

Soit un total de 25 parts sociales.

Le Président constate, en conséquence, que tous les associés sont présents et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la gérance déclare que son rapport et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et prononce la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles 1844-7 et 1844-8 du code civil.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « société en liquidation », ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé 5 rue de Mocquesouris à SENS (89100).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale met fin aux fonctions de la gérance à compter de ce jour.

L'assemblée générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Jean-Marc LETOUZE, demeurant 5 rue de Mocquesouris (89100) SENS.

Le liquidateur, qui représente la société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Me Myriam BROUILLARD DE VREESE, avocat au cabinet IFAC, 28 boulevard du 14 juillet (10000) TROYES, pour remplir toutes formalités de droit.

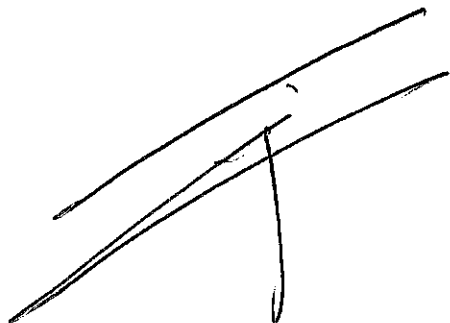
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

The block contains two handwritten signatures and a checkmark. The first signature is a stylized, cursive signature, possibly reading 'P. B.' or similar. The second signature is a simpler, more legible signature. To the right of these signatures is a large, bold checkmark.

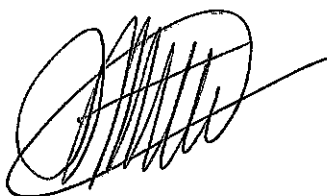
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Jean-Marc LETOUZE,

A stylized signature consisting of two long, parallel diagonal strokes and a short vertical stroke at the bottom.

M. Daniel LETOUZE,

A signature featuring a large, circular loop on the left, followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

Mme Catherine LETOUZE,

A signature with a large, sweeping loop on the left, followed by a series of vertical strokes and a horizontal line at the bottom.